

**SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT**

**201 RUE DES SOURCES**

**19330 FAVARS**

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**

**DU COMITE SYNDICAL**

**Du 23 novembre 2022**

Le Comité Syndical s'est réuni le **mercredi 23 novembre 2022 à 16 H** au siège du Syndicat sous la présidence de Mr DELAGE Alain.

Date de la convocation : 14 novembre 2022

Date d'affichage : 14 novembre 2022

**délégués présents :**

Messieurs SIMONEAU et VERGNE (CHANTEIX)  
Messieurs RENOUE et VIALLE (CHAMEYRAT)  
Monsieur ESCURE (CORNIL)  
Monsieur SOULIER (FAVARS)  
Messieurs CHANAT et CHASTANET (ST CLEMENT)  
Madame BARRET (ST GERMAIN LES VERGNES)  
Messieurs DELAGE et MENOIRE (ST HILAIRE PEYROUX)  
Messieurs DELAGE et DUPAS (ST MEXANT)  
Messieurs BOUYOUEX et SOULARUE (STE FEREOLE)  
Messieurs MANIERE et PRIMAULT (VENARSAL)

**délégués absents et excusés :**

Monsieur CHASSAING (CORNIL)  
Monsieur JAUVION (FAVARS)  
Messieurs MOUSSOUR et RIGOUX (LE CHASTANG)  
Monsieur BREUIL (ST GERMAIN LES VERGNES)

**Autres personnes présentes :**

Madame GERAUD, Madame REY, Monsieur PLANAS, agents du Syndicat

Nombre de délégués titulaires en exercice : 22

Nombre de délégués présents : 17 - Quorum : 12

Secrétaire de séance : Monsieur RENOUE

## Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 27 septembre 2022
- Proposition des tarifs eau 2023 (délibération à adopter)
- Avancement de grade : création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe (délibération à adopter)
- Compte-épargne temps (délibération réactualisée à adopter)
- Point de situation sur les dossiers en cours
- Questions diverses

Monsieur le Président indique que la retenue de l'Eau Grande a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en 2010 pour une durée de 20 ans. Elle sera donc revue en 2030. Il propose, lors du prochain Comité Syndical, de réfléchir à la programmation des travaux de la retenue ou de les différer jusqu'à l'accord de la prochaine DUP.

### **I. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022**

Monsieur le Président rappelle que le document a été envoyé à chacun. Il invite les membres du Comité Syndical à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du 27 septembre 2022. En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **II. Délibération n° 2022-11-031 : Vote des tarifs Eau 2023**

Monsieur le Président donne la parole à Madame GERAUD pour un point financier des dépenses. Actuellement, les dépenses d'électricité ont augmenté de 33%, 4 000 € de plus ont impacté les dépenses de carburant, les dépenses liées aux personnels et élus ont augmenté de 12% (un contrat de droit privé à temps plein depuis le début de l'année et l'augmentation du point d'indice qui était gelé depuis 10 ans).

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur DUPAS pour présenter une liste non exhaustive de travaux à réaliser dans les prochaines années.

Monsieur DUPAS indique que les travaux porteront sur la sécurisation du réseau et des installations afin d'assurer un approvisionnement normal en eau à tous nos abonnés (renforcement de conduites, travaux à la station de L'eau Grande et sur les réservoirs, reprise ou déplacement de réseaux, réhabilitation de captages à Chameyrat et Cornil, achats de matériels avec une priorité sur le matériel de relève)

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de fixer les tarifs 2023 des communes adhérentes au Syndicat à savoir : **Chanteix, Cornil, Le Chastang, St Clément (pour le secteur géré par le SMEM), St Mexant, Favars, St Hilaire Peyroux, Venarsal, Ste Féréole, St Germain les Vergnes et le village des Barrières à Lagraulière :**

- Abonnement pour l'année entière 2023 : 98 € HT
- Mètre cube d'eau consommé en 2023 : 1,50 € HT
- Redevance pour prélèvement 2023 : 0,044 € HT

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de fixer les tarifs 2023 pour la facture d'eau du territoire de la commune de Chameyrat :

- Abonnement pour l'année entière 2023 : 82 € HT
- Mètre cube d'eau consommé en 2023 : 1,21 € HT
- Redevance pour prélèvement 2023 : 0,044 € HT

*Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, accepte toutes les propositions de tarifs pour les factures d'eau applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023.*

### **III. Délibération n° 2022-11-032 : Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal 1<sup>ère</sup> Classe**

Afin de répondre aux nécessités du service, Monsieur le Président propose à l'assemblée la création d'un poste à temps complet d'Adjoint Administratif Territorial Principal 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

*Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de ce poste à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022*

### **IV. Délibération n° 2022-11-033 : Mise à jour du tableau des emplois**

Il appartient au Comité Syndical de modifier le tableau des emplois.

Au 1<sup>er</sup> décembre 2022 : - Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe et création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe.

*Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide d'adopter la création d'emploi ainsi proposé.*

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022

- Filière administrative
  - Cadre d'emploi : Adjoints administratifs
  - Grade : Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> Classe
- Ancien effectif : 1                      Nouvel effectif : 2

### **V. Délibération n° 2022-11-034 : Mise en place du compte épargne temps (CET)**

Après avoir reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 08/11/2022, le Comité Syndical décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de modifier la délibération en date du 26/10/2016 instituant la mise en place du compte épargne temps au Syndicat. Les modifications sont principalement liées à l'emploi d'un agent en contrat de droit privé.

## VI. Point de situation sur les dossiers en cours

Monsieur le Président informe les membres que le prochain Comité Technique (Retenue de l'Eau Grande) aura lieu le 08/12/2022 au siège du Syndicat.

Les travaux de La Lignade (Saint-Mexant et Chameyrat) se terminent.

Un nouveau véhicule « Renault Trafic », en location, a été livré aujourd'hui pour le service technique. Il remplace la 206 qui sera vendue en 2023.

La relève des compteurs d'eau commencée le 1<sup>er</sup> septembre sera terminée en fin de semaine.

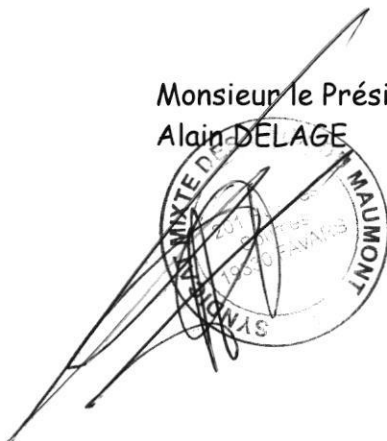
Des écoles ont pris contact avec le Syndicat afin de visiter, au printemps, la Station de l'Eau grande et la Retenue.

## VII. Questions diverses

Monsieur SIMONEAU transmet une question de Monsieur BARATAUD sur le chlorure de vinyle présent dans le réseau d'eau de la commune de Chanteix. Monsieur PLANAS indique que cela est lié aux canalisations en PVC d'avant 1980 et aux températures élevées cette année. Des purges du réseau ont lieu régulièrement afin de l'éliminer. Avec la baisse des températures, il va disparaître.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole,  
Monsieur le Président déclare la séance levée à 17h10

Monsieur le Président,  
Alain DELAGE



Monsieur le Secrétaire,  
Julien RENO

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'JR' or similar initials, written over a light background.